

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 20 mai 2022 a approuvé le règlement communal adapté concernant la réattribution des terrains et constructions du lotissement à caractère social "Wunnen am Park" à Mondercange (logements subventionnés).

Ce règlement communal est déposé à la Mairie au secrétariat communal conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 7 juillet 2022

pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jeannot Fürpass
bourgmestre



Nadine Braconnier
secrétaire communale